Chez les marchands d'esclaves blanches

La romanesque et lamentable odyssée d'une jeune lyonnaise

Lyon, 10 juin. — Au début d'octobre dernier, une jeune fille de 15 ans, Lucie Rosy, quittait brusquement le domicile de ses parents. Son père se mit sur-le-champ à sa recherche, et, en questionnant un peu partout, finit par apprendre que sa fille avait été séduite par un certain Gilbert Cepede, âgé de 26 ans, — personnage entre tous, douteux. Rejoindre cet homme n'était pas chose aisée. M. Rosy y parvint néanmoins et le fit arrêter en même temps qu'un de ses compagnons, Auguste Courriol, âgé de 24 ans. Interrogés, les deux individus affirmèrent ignorer la retraite de Lucie Rosy, ajoutant qu'elle les avait quittés sans indiquer le lieu où elle entendait se rendre. De la sorte, et comme d'autre part toutes les recherches entreprises pour retrouver la jeune fille étaient demeurées sans résultat, on relâcha d'abord Courriol et deux mois plus tard Cepede lui-même.

M. Rosy avait à tout jamais perdu l'espoir de revoir sa fille, quand tout récemment il reçut une lettre datée de Barcelone et signée de la sœur-mère d'un couvent de religieuses.

Sans différer plus longtemps son voyage, le malheureux père partit en Espagne. Là, il retrouva sa fille et, de sa bouche, apprit sa lamentable odyssée.

Louise Rosy, qui depuis quelque temps fréquentait Cepede, sans se douter de sa véritable personnalité, se répandit devant lui en plaintes sur sa médiocre condition; elle travaillait alors à menus gages chez un commerçant lyonnais. L'homme offrit de l'aider à se tirer d'affaire, et, dans ce but, la présenta à une femme Parisse, qui, immédiatement, lui proposa une place de femme de chambre à Barcelone.

Louise Rosy accepta et, quelques jours plus tard, partit en Espagne, en compagnie de deux autres jeunes filles de quinze et dix-huit ans. On s'arrêta à Barcelone, et la femme Parisse conduisit ses trois compagnes à la villa des Roses, propriété de son propre frère. Peu après arrivait à la villa un certain Francisque Monestier, qui, à son tour, conduisit Louise Rosy et une de ses compagnes à la pension Borde, 16, rue Barbona. Cette pension était une manière de marché d'esclaves où, ensuite, eut lieu un marché honteux. Les deux jeunes filles furent acquises moyennant 1.600 pesetas. A Louise Rosy, Monestier remit un passeport au nom de Rosita Rovisitia, vingt-trois ans — elle n'en avait que quinze — et, à la villa des Fleurs, il vint lui annoncer que le lendemain même il lui faudrait s'embarquer pour l'Amérique.

Mais le lendemain, comme chacune s'apprêtait, la police fit irruption dans la fameuse villa et, laissant les femmes, conduisit tous les hommes en prison.

Livrée aux manœuvres de la femme Parisse et d'une foule d'individus louches, que la police avait oubliés, Louise Rosy fut encore l'objet de plus d'un odieux marché. Un jour, cependant, trompant la surveillance des misérables qui l'exploitaient, elle prit la fuite et s'en alla se réfugier dans un couvent de religieuses. La femme Parisse, qui, pourtant, ne désespérait pas de la reprendre en ses filets, alla l'y relancer, à maintes reprises; elle s'offrit même à faire parvenir des lettres que la jeune fille écrivait à ses parents. Comme bien l'on pense, aucune réponse ne vint; l'entremetteuse s'était bien gardée d'acheminer les courriers.

Désespérée, la jeune fille se confessa à la sœur-mère qui, elle, sur-le-champ, prévint M. Rosy.

Ramenée à Lyon par son père, Louise Rosy raconta tout au long sa pauvre histoire à M. Regimbeau, juge d'instruction, qui n'eut rien de plus pressé que de faire appréhender à nouveau Arthur Cepede.

D'autre part, la police espagnole arrêtait, à Barcelone, la femme Parisse, et, par la même occasion, un certain Arthur Bréda, son amant, qui, dit-on, tua un policier à Paris, il y a quelques années.

La grève des serruriers prend de l'extension

Amiens, 10 juin. — La grève des serruriers du Vimeu a pris de l'extension et le nombre des grévistes atteint un millier. Ils ont tenu ce matin une réunion sur la place centrale de Voincourt et décidé que le travail ne sera pas repris tant que le patron chez lequel la grève a commencé n'aura pris l'engagement de payer le salaire que réclament ses ouvriers.

D'autres patrons seront invités à prendre le même engagement ; aucun ouvrier ne devra être congédier pour fait de grève. Les patrons tiendront une réunion demain.

Des forces de gendarmerie ont été envoyées sur les lieux par la Préfecture, mais jusqu'à ce soir aucun incident ne s'est produit.

Une vieille espionne s'est constituée prisonnière

Strasbourg, 10 juin. — Hier, la femme Eléonore Karech, âgée de 72 ans, divorcée de M. Geoffroy, se présenta au pont de Kehl, pour se constituer prisonnière.

Cette femme avait été condamnée par contumace en mai 1920, à la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée, par le conseil de guerre d'Amiens, pour intelligences avec l'ennemi. Avant l'armistice, elle habitait Charleville, qu'elle quitta au moment de la débâcle ennemie pour se réfugier en Allemagne.

Bien qu'ayant rendu des services à l'armée allemande, les officiers de cette dernière, avec lesquels elle continuait à entretenir des relations amicales, las de sa compagnie, l'abandonnèrent, de sorte qu'après quatre années, elle dût, pour ne pas mourir de faim, revenir spontanément en France.

La vieille espionne, remise aux autorités militaires, a été écrouée en attendant son transfert à Amiens.

Aux parents des soldats morts pour la France

Nous informons nos lecteurs que le siège de la Fédération Générale des Pères et Mères des Morts pour la France vient d'être transféré 9, rue Dubouis, Paris 17e.

C'est à cette adresse que fonctionneront dorénavant tous nos services de renseignements gratuits verbaux ou par correspondance.

Les ascendants qui ne sont pas encore en possession de leur titre définitif ou qui n'ont pas touché l'allocation qui leur est due, peuvent obtenir satisfaction en s'adressant à cette société qui fera en leur faveur, toutes démarches utiles.

D'autre part, nous croyons devoir leur signaler que la société vient également de créer une commission spéciale d'études, en vue de les fixer définitivement et rapidement sur leurs droits aux rentes d'allocation militaire, aux décorations posthumes, aux transferts gratuits, etc., etc.

Le tragique désespoir d'un père éprouvé

Cinq fois il tenta de se suicider Cinq fois il manqua son coup

Henri Le Ray, pêcheur à Bellevue, en Sainte-Luce (Loire-Inférieure), est un braconnier légendaire de Nantes à Ancenis. En son absence, son jeune enfant s'était noyé dans un puits. Le Ray, dans sa colère et sa douleur, finit par se convaincre que c'était la faute à sa femme. Et ce fut, dès lors, dans le ménage, une vie d'enfer.

Ce ménage, pourtant, avait été des plus unis. Il y a quelques années, quand Henri Le Ray avait voulu épouser celle qui devait par la suite devenir sa femme, il rencontra des obstacles insurmontables. Les deux jeunes gens, qui s'aimaient, résolurent alors de se donner ensemble la mort et ils essayèrent de se noyer. Mais on les sauva à temps et on les maria.

Or, c'est pour ne plus vivre avec la femme jadis seule aimée que Henri LeRay a essayé de nouveau de se suicider. A une heure, il prit à Oudon le train qui devait le ramener à Sainte-Luce.

Mais, à peine dans le train, voici qu'il tire de sa poche son couteau et, au grand effroi des voyageurs de son compartiment, il se met à se taillader la gorge.

Puis comme il se rend compte qu'il n'aura jamais le courage de se tuer ainsi, il veut se jeter par la portière, mais on l'en empêche.

Arrivé à Mauves, il descend brusquement avec sa bicyclette, qu'il avait montée avec lui. Et, pendant que les employés écoutent les voyageurs qui les renseignent sur ses faits et gestes il va se jeter sous la locomotive d'où on le retire à grand'peine.

Le couteau ni le train ne lui réussissant, Henri Le Ray songe à la Loire voisine, qu'il connaît si bien et qui ne peut manquer d'être accueillante à l'un de ses fidèles pêcheurs.

Hélas ! pas plus de succès. Deux fois, il se jette à l'eau près du pont : deux fois il est repêché.

Sa pauvre vieille mère, prévenue, est venue la chercher le soir même et l'a ramené à Sainte-Luce.

Augmentation des Communications Téléphoniques entre Paris et Lille

Paris, 10 juin. — Le projet de budget de l'année 1923 prévoit les crédits nécessaires à l'entreprise d'un câble téléphonique à grand rendement entre Paris et Lille.

En attendant le vote de ces crédits, un programme restreint prévoit six nouvelles communications Paris-Lille.

Les avances ont été demandées au département du Nord.

IMPERIAL TAPEUR

L'ex-kaiser, qui continue à mener à Doorn une vie un peu mystérieuse, quoique ne manquant ni du nécessaire, ni du superflu, ne se contente pas de demander aux éditeurs éventuels de son prochain livre des sommes fabuleuses. Voici que ses amis, à Berlin, font d'actives démarches pour obtenir du gouvernement du Reich le remboursement des biens qui lui furent confisqués.

On va même jusqu'à demander le paiement à l'ex-kaiser de plusieurs millions de marks-or comme compensation pour les trésors des musées allemands devenus, depuis le changement de régime, propriété de l'Etat.

On estime généralement à Berlin que l'ex-kaiser « va un peu fort ».

Un monument commémoratif de la bataille de la Somme

Paris, 10 juin. — Pour commémorer la bataille de la Somme, où ont combattu côte à côte Français, Anglais, Australiens, Canadiens, Hindous, New-Zélandais, Américains, le Conseil général de la Somme et la ville d'Amiens ont décidé d'édifier à la sortie d'Amiens, sur la route d'Albert, à la croisée des routes que n'ont pu franchir les masses ennemies, un monument dont la maquette, exposée au Foyer de l'Opéra, où elle restera jusqu'au 17 juin, a été inaugurée ce matin à 10 heures, par M. Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

La maquette, qui est l'œuvre de M. Louis Dutheil, un architecte amiénois, figure une muraille soutenue par des soldats appartenant aux armées françaises et alliées. Au centre de la muraille, s'élève un dôme qui dominera tous les environs d'Amiens. A l'intérieur du monument, autour de la rotonde, seront aménagées des absidioles consacrées aux différentes nations qui ont pris part à la délivrance d'Amiens. Dans ces chapelles, seront écrit les noms des combattants alliés morts au champ d'honneur. Au centre du Panthéon, un groupe monumental symbolisera le génie éternel de la France.

Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône blâme le Gouvernement

Marseille, 10 juin. — Au cours de la séance du Conseil général, Georges Fabre, socialiste, a déposé un vœu blâmant le gouvernement d'avoir autorisé le général Mangin à effectuer une tournée de conférences.

Le Préfet, M. Thibon, a posé la question préalable et sur le vote du Conseil, s'est retiré.

Le vœu de Fabre a été, après discussion, voté par 23 voix contre 3.

Le Conseil général a également voté, toujours en l'absence du préfet, un blâme au gouvernement, pour n'avoir pas sévi contre le colonel d'un régiment de cavalerie de Tarascon, lequel avait indiqué aux officiers, par le rapport, que des places leur étaient réservées à une cérémonie religieuse.

Une Institutrice Incendiaire

Albertville (Savoie), 10 juin. — Le 23 mai dernier, au hameau de la Frass, commune de Beaufort-sur-Doron, un incendie détruisait la maison de M. Vionet-Verdun, conseiller municipal. A la suite d'une enquête, l'institutrice de la Frass, Mlle Angèle Avocet, vient d'être arrêtée.

L'affaire se compliquerait d'un drame passionnel.

DU CHOC JAILLIT LA LUMIERE

Londres, 10 juin. — Un ancien soldat, qui était complètement aveugle depuis plusieurs mois, a recouvré la vue à Southall, dans des circonstances extrêmement curieuses. Il suivait un trolley avec un camarade lorsqu'il heurta violemment de la tête un réverbère. Au même moment, il poussa un cri : « Hourra ! J'y vois ! » il voyait, en effet, assez mal tout d'abord, mais après quelques minutes, sa vision s'éclaircit, et il put lire un journal.

La Malle Sanglante

Un homme a-t-il participé à l'assassinat de M. Bessarabo ?

— (SUITE) —

Les gardes introduisent l'accusée et elle va reprendre sa place.

Le Président s'adressant à elle lui dit : « Je vais maintenant vous mettre au courant. Votre fille que j'ai adjuré de parler, n'a pas parlé parce que vous le lui aviez défendu. Et vous, pouvez-vous parler ? »

« Ma fille ne sait rien. Je n'ai pas tué mon mari »

« Alors Mme Bessarabo se tourne vers les jurés et d'une voix précipitée :

« Si je vous disais, Monsieur, que j'ai tué, ce serait fini, n'est-ce pas ? Vous auriez une coupable. Mais je ne puis pas vous dire cela puisque ce n'est pas vrai. Ah ! Messieurs, si j'avais tiré sur mon mari, je vous l'aurais dit (Sensation). Mais je ne peux pas vous le dire. Ce ne serait pas vrai, ma fille ne peut pas accuser quelqu'un. Elle ne sait rien... Mais torturer ma fille pour lui faire avouer ce qu'elle ne sait pas ! Oh ! C'est horrible. J'en appelle à la France et aux Français ».

« Laissez la France, interrompt M. Gilbert, elle n'a rien à faire dans votre mystère. Si je comprends bien, ce que vous venez de dire, vous gardez votre version la dernière. Vous persistez dans votre système. Les faits se sont passés en dehors de vous. Les juges apprécieront. Il n'est impossible de faire parler des gens qui ne veulent pas ».

M. Gilbert reprend la discussion autour de certain document, tapé à la machine à écrire par Mlle Paule Jacques qui représentait un pouvoir de M. Weissmann à sa femme et lui permettant de toucher quelque argent.

Mme Bessarabo plus à l'aise dans cet interrogatoire repart avec assurance. « M. le Président, vous avez beau faire, vous ne trouverez pas dans ce mystère une affaire d'argent » (Sensation). Mais du secret lui-même du mystère dont partait tout à l'heure Paule Jacques, plus un mot.

L'incident qui a duré 20 minutes environ est bien fini. Les accusés ne le rouvriront pas de leur plein gré.

Les accusées accusatrices

On donne lecture de deux plaintes écrites par Mlle Paule Jacques, datée du 23 juillet 1920 et saisies sur les accusées au moment de leur arrestation.

Ces deux plaintes étaient adressées au Parquet et relatives à Weissmann-Bessarabo, mais ne furent jamais envoyées.

Le Président demande à Mlle Paule Jacques si c'est elle qui écrivit ces deux plaintes. Celle-ci reconnaît son écriture, mais ne répond pas aux autres questions du Président.

Que voulez-vous faire de ces plaintes ? Vous y dites à la fin que vous allez partir pour le Mexique et pourquoi n'ont-elles pas été envoyées au Parquet ? »

Mlle Paule Jacques baisse la tête, regarde devant elle mais se tait.

Elle fait cependant remarquer que les mots (réapparaître et mise en demeure) sont un peu savants pour elle.

« Que voulez-vous insinuer par là ? » reprend M. Gilbert. « Voulez-vous nous laisser croire que c'est votre mère qui vous dicta ces plaintes ?»

Nouveau silence de Mlle Paule Jacques.

Mme Bessarabo répond pour sa fille et revient sur l'accusation qu'elle a portée contre son mari. « Je n'ai jamais dit que c'était un espion mais un escroc ».

L'interrogatoire est déclaré clos sur ces derniers mots.

Les jurés, la partie civile, la défense n'ayant pas de questions à poser.

L'audience est suspendue à trois heures moins le quart.

Elle sera reprise dans un quart d'heure pour l'audience des premiers témoins.

Ce que disent les témoins

A trois heures un quart à la reprise de l'audience on appelle le premier témoin, M. Gustave Weissmann, ingénieur, frère de la victime.

Le Président rappelle aux jurés que M. Gustave Weissmann étant porté partie civile est entendu à titre de renseignements.

AFFAIRES DE FAMILLE

Il vient dire que son frère était un charmeur, très intelligent, très aimé de ceux qui l'approchaient. Il rappelle son enfance à côté de son aîné, le désir qu'il eut toujours d'être naturalisé français.

Le témoin qui parle d'une voix très basse s'efforce de montrer les sentiments français de la victime et de le défendre d'avance contre tout soupçon d'espionnage.

C'est à un petit réquisitoire avant la lettre que se livre le témoin.

Il montre Mme Bessarabo s'efforçant continuellement de faire chanter son mari et de se faire remettre de l'argent par tous les procédés : plaintes, menaces, etc.

Mais Mme Bessarabo ne se laisse pas attaquer sans répondre. Elle a quelque chose à dire après la déposition de M. Gustave Weissmann.

« Pour la famille Weissmann je ne suis devenue une saleté que depuis qu'elle m'a mangé un million et surtout depuis que j'ai été inculpée.»

« On ne peut pas appeler saleté, dit-elle, d'une voix âpre, une femme qui n'a ni eczéma, ni scrofules, ni maladie inavouable et, point par point, elle s'efforce de rétablir tout ce qu'à dit le témoin ».

Elle part dans des explications assez embrouillées, affaire de famille que la famille Bessarabo, partie civile, comprend peut-être, mais que la Cour et les jurés ne saisissent qu'imparfaitement.

Mlle Paule Jacques éclate brusquement en sanglots.

Le Président demande à la jeune fille si elle a quelque chose à dire.

« Oui, dit-elle, toujours pleurant, ma mère a beaucoup souffert. Mon beau-père ne s'occupait de rien. Ma mère a eu beaucoup de mal pour nous élever, et moi j'ai beaucoup souffert aussi, et ma mère avait beaucoup de mal pour obtenir de mon beau-père un peu d'argent pour nous donner à manger. Et moi j'ai tout vendu, tous mes bijoux pour ma mère et ma dot ».

Paule Jacques se tait, brisée d'émotion et retombe sur son banc.

Me Moro-Giafferi pose une question au témoin :

— Mme Bessarabo n'a-t-elle pas remis à M. Gustave Weissmann ici présent une somme de 30.000 francs ?

— Oui, et elle fut rendue en décembre 1917.

LES AVEUX DE PAULE JACQUES

L'huissier introduit M. Faralicq, commissaire aux délégations judiciaires, qui vient répéter ce que l'accusation appelle les aveux de Mlle Paule Jacques.

Celle-ci, en pleurant, avec des arrêts fréquents, lui a confié comment elle avait vu sa mère après le drame.

UNE MAUVAISE REPUTATION

MM. Pasquier et Chaigneau, inspecteurs de la police judiciaire, viennent parler de leur enquête dans les quartiers qu'habitèrent Mme Bessarabo et sa fille.

Ils s'accordent à dire que Mme Bessarabo n'avait pas bonne réputation dans son quartier.

L'audience est suspendue une deuxième fois.

LA MALLE-CERCUEIL

A la reprise de l'audience, M. Pendu, commissaire de Montmorency, vient dire qu'il a interrogé le facteur de la gare du Nord, qui chargea la malle contenant le cadavre de M. Weissmann. M. Pendu fut chargé également de se rendre à Nancy pour l'ouverture de la malle. Il explique que le cadavre était placé sur les genoux, assis pour ainsi parler, dans le fond. La tête était un peu penchée.

Lorsqu'il se rendit à Montmorency chez Mme Bessarabo, il lui demanda : « Tous vos bagages sont ici, madame ? — Oui, tous, répondit-elle un peu troublée ». Mais, ajoute M. Péndu, la malle chapelière ne s'y trouvait point. Je le lui fis remarquer et le trouble de Mme Bessarabo ne fit qu'augmenter.

L'accusée, à son banc, donne des signes d'impatience.

Elle pousse des petits cris en joignant les mains : « Oh ! peut-on dire ! ».

L'audience tire à sa fin, lorsqu'un incident surgit entre la partie civile et la défense, à propos de la malle. Il s'agit de savoir à quel moment Mme Bessarabo a déclaré au commissaire l'existence de cette malle qui contenait les documents de M. Weissmann, selon la première version.

Pour clore cette discussion qui menace de durer, la Cour déclare l'audience levée.

Il est six heures du soir.

La suite des débats est renvoyée à lundi après-midi.

L'hypothèse d'une complicité masculine

Paris, 10 juin. — A propos du dramatique incident qui se produisit hier, au cours des débats de l'affaire Bessarabo, l'opinion la plus répandue au Palais, était que Mme Bessarabo avait voulu empêcher sa fille de s'accuser du crime. Mais, observe-t-on, la jeune fille a déclaré très nettement que le secret n'était pas à elle.

Ne s'agirait-il pas plutôt d'une tierce personne. Existe-t-il quelque part un homme qui attend dans l'angoisse le dénouement de la Cour d'assises ?

Mme Bessarabo aime-t-elle cet homme au point de se sacrifier pour lui éviter le déshonneur et la honte ?

Un de nos confrères a interrogé à ce sujet l'un des magistrats qui les premiers enquêtèrent sur le crime et a obtenu la réponse suivante :

Ce que dit un magistrat

« La participation d'un homme à l'assassinat de M. Bessarabo a été la conclusion naturelle des premières constations policières.

Il semblait en effet inadmissible que les deux femmes aient pu seules soulever le cadavre et le placer dans la malle. D'ailleurs, si forte de caractère qu'ait pu être Mme Bessarabo, il est difficile d'admettre que le crime ait pu être préparé et exécuté par elle seule sans la complicité d'un homme.

« Les femmes, même les plus criminelles, ont peine à maîtriser leurs nerfs. Or, songez au sang-froid qu'il fallut à l'inculpée pour rester toute la nuit en présence du cadavre et pour concevoir les moyens de le faire disparaître.

« L'hypothèse d'une complicité masculine fut donc retenue par la police et écartée seulement lorsque l'inculpée affirma avoir agi seule.

Une grave accusation

« J'ajouterai que le lendemain de la découverte du crime, un ami de M. Bessarabo, M. B..., industriel, fit une déposition très grave :

« Il accusait formellement un familier de Mme Bessarabo d'avoir aidé celle-ci à se débarrasser de son mari.

« M. B... prétendait tenir de Bessarabo lui-même que ce personnage comploitait contre sa vie et que fatalement il serait un jour ou l'autre victime d'une machination ourdie par cet individu, d'accord avec sa femme ».

Pour 20 centimes

vous aurez

La plus belle collection de photographies

des

FÊTES DE LA RENAISSANCE

en achetant

Le Réveil Illustré

Une bombe et des voleurs dans une caisse d'épargne

Budapest, 10 juin. — Une bombe a éclaté hier matin, à 11 heures, dans la salle d'attente de la Caisse d'épargne, dans la « Hol-I U.T.C.A. ». Une épaisse fumée s'est répandue dans la salle. Pris de panique, les caissiers ont quitté leurs postes et les clients ont abandonné leur argent. La police s'est rendue immédiatement sur les lieux. La bombe avait été déposée sous une banquette et six personnes sont légèrement blessées.

L'argent que le public avait abandonné a disparu. On pense que l'attentat a été commis par une organisation de voleurs, qui avait uniquement pour but de dévaliser les caisses et les clients.

Un chimiste calaisien est mort intoxiqué

Calais, 10 jin. — Hier soir, un chimiste, M. Eloi Ducroc, âgé de 40 ans, était occupé dans le laboratoire d'une parfumerie de Calais à manipuler des tubes de gaz, s'est soudain affaissé, victime d'intoxication.

En dépit des soins immédiats dont il a été l'objet, M. Ducroc est mort.

Adam et Eve braconniers

Houlton (Haute-Lidie), 10 juin. — M. et Mme Sutter, qui étaient partis dans les bois de Maine pour y vivre à la manière dont Adam et Eve vivaient dans le Paradis terrestre, viennent d'être arrêtés. Ils sont accusés de braconnage.

La Grande Question des Réparations

Le Comité des Banquiers préconise sous condition des emprunts

Paris, 10 juin. — La Commission des réparations communique le texte du rapport que le Comité de l'Emprunt lui a adressé. En voici les conclusions :

En conclusion, bien que le Comité ait été dans l'obligation d'exprimer un avis défavorable quant aux possibilités d'un emprunt dans la situation actuelle du crédit de l'Allemagne, il désire être aussi moins catégorique en affirmant sa conviction que si les conditions nécessaires à la renaissance du crédit de l'Allemagne étaient réalisées on pourrait émettre des emprunts importants sur tous les marchés du monde.

Le Comité tient à assurer qu'il a le vif désir de faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider à l'émission de tels emprunts.

La Commission des Réparations va répondre à l'Allemagne

Paris, 10 juin. — La commission des réparations, dans sa séance de cet après-midi s'est bornée à prendre acte du rapport du comité des banquiers. Elle se réunira à nouveau pour arrêter les termes de sa réponse à l'Allemagne.

N'ALLEZ PAS A PARIS sans aller prendre vos repas au grand restaurant **LE MEUNIER**, 56, Chaussée d'Antin. Déjeuner et dîner concert tous les jours dans la plus grande salle de Paris et aux prix les plus modérés. A proximité de tous les grands magasins. 3362

LA JOURNÉE DES MÈRES

Le comité qui organisa, en 1921, « l'Exposition de la Maternité et de l'Enfance », en 1920, ces belles fêtes de la Journée des Mères dont personne à Roubaix n'a perdu le souvenir, s'est remis à l'œuvre afin d'offrir aux mères et aux enfants de notre ville, le dimanche 25 juin, un témoignage de notre admiration et de notre sympathie.

Le comité n'a pas l'intention de donner à la journée de 1922 l'ampleur et l'éclat des années précédentes. Le programme, qui n'est pas encore définitivement établi, comportera un concours littéraire, dont nous avons déjà parlé, un concours de ballonnets et des cortèges d'enfants; mais il comportera surtout des quêtes en faveur des mères et des enfants. Le comité considère que la situation démographique de la France empire de jour en jour; il faut aider, soutenir, encourager les mères généreuses qui donnent à notre cité et à notre patrie ceux qui assureront dans quelques années notre sécurité et notre prospérité.

Le Syndicat des Médecins a bien voulu accepter d'organiser cette année, comme les années précédentes, un concours de bébés, qui sera doté de nombreux prix.

Des billets d'une tombola seront remis aux enfants qui participeront aux cortège. Le comité s'efforcera de recueillir la plus grande quantité possible de lots.

Déjà de nombreux commerçants de la ville ont fait parvenir au comité organisateur des lots qui seront prochainement exposés. Les commerçants qui voudraient encourager les efforts du comité par des dons d'objets utiles aux familles, sont priés de se mettre en rapport avec M. Charles Lamère, au siège de la Fraternelle des Combattants, 43, rue de la Gare.

LE CORPS D'UN VIEILLARD EST RETIRE DU CANAL

Hier matin, vers 5 heures et demie, M. Henri Duquesne, éclusier à l'écluse du Calvaire, aperçut, flottant à la surface du canal, un cadavre qu'il put sans trop de difficultés, ramener sur la berge.

Fouillé, le mort fut trouvé porteur d'un bulletin de naissance au nom de Arthur Hespel, né à Roubaix, le 29 décembre 1858, et d'un livret de travail au même nom.

M. le docteur Jacquemont a fait les constatations d'usage. Le corps a été transporté à la Morgue sur l'ordre de M. Buchart, commissaire de police du 3e arrondissement.

LE CHIEN A L'AUTO MORDIT DEUX ENFANTS

Nous avons relaté hier, qu'un enfant, le petit Alfred Lepers, avait été mordu, la veille, par un chien courant derrière une automobile. Vers la même heure, à proximité de là, le chien dont il s'agit mordait une fillette, Yvonne Deschamps, demeurant rue de Bouvines, cour Fontier, 38.

De l'enquête ouverte au 3e arrondissement, il résulte que le chien appartiendrait à M. Pierre Motte, industriel, 58, rue Dammartin, propriétaire de l'auto 8.117-D-I. Ce dernier sera interrogé à ce sujet.

CAMION ENSABLÉ

Un camion chargé de 4.000 kilos de ciment, passait, avant-hier soir, vers 20 heures, rue des Fleurs. La chaussée est actuellement en réparations. Bien qu'une partie de la rue ait été dépavée, le service de l'Entreprise de pavage de Roubaix n'a pas dressé à cet endroit les barricades réglementaires. C'est ainsi que le camion, conduit par M. Jean Seynhaeve, demeurant rue du Congo, 110, à Mouvaux, que rien n'informait du danger, s'est à demi renversé dans l'ornière où il s'est trouvé bloqué. Il en est résulté des dégâts matériels importants.

Le service d'entreprise sera poursuivi.

Un drame autour d'un tas d'argent

Le voleur qui manqua son coup s'est tué à coups de révolver

(De notre Correspondant particulier)

Bruxelles, 10 juin. — Un drame s'est déroulé samedi, vers 13 heures, dans les bureaux des verreries Lambert, à Lodelinsart. Un jeune employé, Alfred Brasseur, 20 ans, habitant Charleroi, était seul avec le caissier qui, à ce moment, préparait la paie des ouvriers. Le jeune homme, tenté à la vue des sommes considérables qui s'alignaient devant lui — il y avait 250.000 fr. — sortit son revolver et le mettant sous le nez du caissier, le somma de lui remettre l'argent.

Le caissier, un moment interloqué, se ressaisit bientôt et bondit à la gorge du misérable. Un corps à corps terrible s'engagea alors ; il se termina par la victoire du caissier, qui après avoir maîtrisé son adversaire, l'enferma dans le bureau et s'enfuit chercher du secours.

Lambert avait conservé son revolver. Affolé, il se tira deux balles dans la tête. La mort fut instantanée.

Fécondité

Grenoble, 10 juin. — La femme de M. Monnier, tailleur à La Salle-les-Alpes, a mis au monde trois enfants en parfaite santé.

ROUBAIX

RÉDACTION : 32, rue Pauvrée. Tél. 9.51
DÉPOT GÉNÉRAL : 13, rue du Bassin

LES FUNÉRAILLES DE NOS MORTS GLORIEUX

Mardi 13 juin, seront célébrées, à 2 h. 30, les funérailles solennelles des victimes de la guerre, ramenées au cimetière de Roubaix. Voici les noms de ces braves :

Caus Raymond, sous-lieutenant, 18e R. I., chevalier de la Légion d'honneur, médaille militaire, croix de guerre, rue des Longues-Haies, 358, cour Jenart, 14; Desbonnets Alfred, soldat, 162e R. I., médaille militaire, croix de guerre, rue Dugueselin, 27; Florin Albert, sergent, 351e R. I., croix de guerre, rue Victor-Hugo, 55; Delcourt Hector, soldat, 243e R. I., médaille militaire, croix de guerre, rue Dugueselin, 36; Bauwens Alfred, soldat, 243e R. I., rue de la Balance, 108; Coqu Georges, caporal, 243e R. I., croix de guerre, rue de Coligny, 27; Delplace Armand, 6e dragons, rue des Longues-Haies, 353, cour Jenart, 8; Herbaut Louis, soldat, 36 R. I., rue de Cartigny, 171; Couque Arthur, soldat, 17e C. Alp. médaille militaire, croix de guerre, rue de la Perche, impasse du Sud, 22; Defrenne Louis soldat, 21e R. I., rue de Wasquehal, 7, impasse de la Fonderie; Defrenne Adrien, démobilisé, rue Pauvrée, 30; Dumez Henri, soldat, 243e R. I., rue de Philippeville, cour Frère, 6; Cocheteux Jean, victime civile, rue Chateaubriand, 36.

Les familles sont priés de se trouver au dépositoire, à 2 heures 15, ainsi que les délégations des sociétés patriotiques et militaires.

MONTRE VOLÉE

Mme Queniez, demeurant rue du Fort, 108, avait oublié sur la tablette de son métier, au peignage de la rue du Fort, une montre en argent qu'elle n'a pas retrouvée.

VITRES CASSÉES

Mme Piette, cabaretière, rue de la Tuierie, 2, est allée déclarer au commissariat du 3e arrondissement, qu'un sieur Henri Godefroy, demeurant rue Magenta, a brisé quelques vitres dans son établissement.

FÉDÉRATION DES « BRASSARDS ROUGES »

Tous les fédérés belges qui possèdent encore la carte rouge 1921, sont priés de se mettre en règle au sujet des cotisations. Ceux qui par erreur ou omission n'auraient pas fourni, depuis trois mois, les certificats nécessaires à joindre à leurs dossiers, doivent les déposer au siège le plus tôt possible. Il y a actuellement 1.350 dossiers au tribunal des dommages de guerre de Bruxelles. Il reste encore environ 150 dossiers au siège. Ces derniers ne peuvent pas parce que les intéressés ne sont pas règle. Le délai est fixé au 30 juin, car tribunal commencera le 15 courant. Pas cette date, les retardataires ne seront plus admis.

AUX COMMERÇANTS DÉTAILLANTS

La Fédération des Syndicats Commerciaux Détaillants de Roubaix et ses Cantons, organise pour le jeudi 15 juin, Salle des Fêtes, rue de l'Hospice, à 6 heures précises du soir, une grande réunion pour tous les commerçants au cours de laquelle la nouvelle loi sur les loyers sera expliquée en détail ainsi que ses conséquences.

Les commerçants doivent, dans leur intérêt, prendre leurs dispositions pour assister à cette réunion : le livret syndical ou la carte fédérale seront exigés à l'entrée.

AU NORD-TOURISTE

La 17e assemblée générale annuelle du Nord-Touriste est fixée au dimanche 18 juin à 10 heures, au siège social, 11, contour Saint-Martin, à Roubaix.

En voici l'ordre du jour : Allocution du président ; Rapport du Comité directeur (situation morale) ; Rapport du trésorier (situation financière) ; Rapport du commissaire de surveillance ; Renouvellement du Comité directeur (par tiers) ; Nomination du commissaire des comptes pour 1922 ; Questions et propositions diverses ; Remise des brevets d'honneur.

PHARMACIENS DE GARDE

Aujourd'hui, dimanche : MM. Turlur, 92, rue de Tourcoing; Florquin, 65, rue du Tilleul; Boulois, 13, rue de Mouvaux.

ÉTAT CIVIL

Naissances. — Isabelle Morel, rue Champs, 28, — Régine Carlez, rue ouest, 97. — Denise Rhopen, rue Arts, 50.

Décès. — Léon Verhaist, 21 ans, rue Long-Chemise. — Paul Leclerc, 6 ans, rue Blanchemaille, 37. — Maurice Dhalluin, 40 ans, rue Bayard, 36. — René Vanden Heerschaut, 3 mois, rue et cour Estaing, 1. — Léon Baert, 69 ans, rue Barbieux, 35.

TOURCOING

BUREAU : 1, Place de l'Hôtel de Ville
Téléphone : 9,25

La Fête du petit Commerce

Le Comité d'organisation du grand festival international des 13, 14 et 15 août 1922, nous communique le tableau des réunions ci-dessous :

Lundi 12 juin : Réunion du comité du quartier de l'Epidème. — Mardi 13 juin : quartier des Francs. — Mercredi 14 juin : quartier de la Croix-Rouge. — Jeudi 15 juin : quartier du Blanc-Seau. — Vendredi 16 juin : quartier du Pont-de-Neuville. — Samedi 17 juin : quartier du Virolais. — Lundi 19 juin : quartier des Phalempins. — Mardi 20 juin : quartier de la Maicense. — Mercredi 21 juin : quartier du Grand-Plaisir. — Jeudi 22 juin : quartier du Brun-Pain. — Vendredi 23 juin : quartier de l'Epinette. — Samedi 24 juin : quartier de la Gare.

Nul doute que tous nos commerçants de quartiers, réserveront bon accueil aux listes envoyées par les dévoués organisateurs de cette superbe fête locale.

Les inscriptions seront recueillies à domicile du 15 au 30 juin, par les membres de la commission qui reprendront le bulletin pour permettre le contrôle.

RETOUR DE VICTIMES DE LA GUERRE

Voici la liste des corps de militaires et de victime civile qui seront transportés solennellement de la gare à la salle des Hospices, le lundi 12 juin 1922, à 10 heures précises.

Baert Jules, soldat au 10e génie. — Catteau Henri, soldat au 167e R. I. — Delbart Henri, soldat au 162e R. I. — Desplechin Julien, caporal au 43e R. I. — Gajois Jean.